

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 16 décembre 2025

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 11/12/2025

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Gilles ROBERT

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Joël MENE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 12 / 2025
et publié ou notifié
le 18 / 12 / 2025

Secrétaire de séance: Madame Rose Marie SORIA

Objet: Tarifs 2026 - Régie des remparts - DE_083_2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE_009_2025 du 28/01/2025

Considérant qu'il y a lieu de modifier et fixer de nouveau tarif pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs suivants :

Entrée des remparts :

- adulte : 5.50 €
- Groupes scolaires : 2.50 €
- Groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.50 €
- Réduit : 5.00 €

Réduit application du tarif réduit pour les séniors à partir de 65 ans, passagers du train Jaune sur présentation du billet du jour.

Boutique :

- suppression de ces articles au niveau de la boutique :

Empreinte Vauban

carnet à spirale Vauban

canon taille-crayon, chevalier taille-crayon

Livre Plus Beaux Villages de France années précédentes

Livres Plus Beaux Villages de France année en cours

Livre Villefranche de Conflent

Fiche randonnée

- à modifier :

Canon porte-clés : 3.00 €

- à rajouter :

Magnets : 3.00 €

Convention Office de Tourisme Intercommunal : Les conventions ne changent pas, du fait du passage en EPIC, seuls les prix relatifs aux entrées sont réactualisés en fonction de la modification ci-dessus



REGIE DES REMPARTS :

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est d'accord avec ces propositions, fixe les tarifs pour 2026 tels que définis ci-dessous et l'autorise à signer tous documents nécessaires et notamment les conventions de commercialisation de billetterie pour le compte de tiers avec l'Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigo

Entrée des remparts :

- adulte : 5.50 €

- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) 2.50 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)

- Groupes scolaires : 2.50 €

- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.50 €

- Réduit : 5.00 €

Réduit : 11-18ans, étudiants, pass-découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, accompagnant carte ambassadeur, client des partenaires, entrées lors des manifestations au village, séniors à partir de 65 ans, passagers du train jaune sur présentation du billet du jour.

Visites commentées :

Prix par participant	Durée	De 15 à 30 participants	De 31 à 50 participants	scolaires	Visite individuelle
La ville, l'église et les remparts	1h30	8.00 €	7.00 €	4.00 €	/
Les remparts	1h	7.00 €	6,00 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10 ans)
L'église	1h	7.00 €	6.00 €	Non proposé à ce public	
La ville et l'église ou ville et remparts	1h	7,00 €	6.00 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
Chasse au trésor, jeu de piste, visite thématique scolaire ou atelier	Dès la maternelle			4.00 €	/
Visite spéciales	/			/	10.00 € 8.00 € réduit 5.00 € Enfant (5 à 10ans)

Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes	40.00 €
Murder Party+ de 10 à 15 participants	30.00 €

12

Convention Office de Tourisme Intercommunal :

Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent:

Billets vendus par l'OTI commission de 8%. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

		Tarifs pour OT billet commun
	Adultes	4,60 €
	5-10ans inclus	1,84 €
	Moins de 5 ans	gratuit

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrées individuels Remparts, commission 8%) Billets vendus par l'OTI. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

Individuels Visite Libre	
Adulte (Plein Tarif)	5.06€
Réduit (11-18ans, étudiants, pass découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, clients des partenaires)	4.60€
Enfants (5 à 10 ans inclus)	2.30€
Moins de 5 ans gratuit	Gratuit

Individuels Visite Guidée	Adultes	Réduits	Enfants de 5à10ans inclus
Remparts	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Ville église ou Ville remparts, ou visite guidée d'1h	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Visites spéciales	9,20 €	7,36 €	4,60 €

Location MP4

- 5.00 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit)
- 7.50€ pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5.5 € l'entrée + 2 € le MP4)
- 7.00 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersite
- 2.00 € guide sonore

Boutique :

- Cartes postales : 0.40 €
- 3 cartes postales : 1 €
- Monnaie de Paris : 2.50 €

PL

- Enveloppe pré-timbrée : 1.50 €
- Canon taille-crayon, chevalier taille-crayon : 5.00 €
- Canon porte-clés : 3.00 €
- Livre Villefranche de Conflent sentinelle des Pyrénées : 8.50 €
- Livret Exposition Vauban : 3.00 €
- Les fortifications de Vauban racontées aux enfants (la petite boite) : 4.60 €
- Carte Delory : 2.00 €
- Livre Les Remparts de Villefranche de Conflent : 3.50 €
- Ecocup : 1 €
- Crayon papier : 1 €
- Rallye Photo : 3 €
- Rallye Photo + crayon papier : 3.50 €
- Magnets : 3.00 €

Encaissement produit des photocopies :

- Page A4 en impression noir et blanc : 0.18 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.



LE SECRETAIRE

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.
A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecrs.fr.

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025

Date de réception de l'AR: 17/12/2025

066-216602235-DE_083_2025-DE

AGEDI